

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 21 octobre 2021

Le Conseil d'école s'est tenu en présence de :

Représentantes des parents d'élèves : Mme Malherbe, Mme Richard, Mme Mulon, Mme Minault, Mme Goubeau, Mme Tétard-Tavernier

Enseignants : Mme Lambert, Mme Cruzol, Mme Vauxion, Mme Brun, Mme Michaux, Mme Moreau-Audonnet, Mme Anis, Mr Guillaudeau

Atsem : Mme Daron, Mme De Meulneir, Mme Gimenez-Jurek

Municipalité : Mme Prud'Homme, Adjointe aux affaires scolaires de la ville de Monnaie
Monsieur Viémont, Maire de la ville de Monnaie

Aapeem : Mme Camille Crespin, vice-présidente

Personnes excusées : Mme Porphire, directrice de l'ALSH, Mr Lalevée, président de l'Aapeem.

I- Présentation de l'école (effectifs et personnels)

PS-MS 1 : Mme Lambert	23 (13 PS/10MS)	ATSEM : Marinette Rat
PS-MS 2 : Mme Cruzol	24 (13 PS/11MS)	ATSEM : Annie Gil
PS : Mme Anis	26	ATSEM: Carole Germaneau
MS : Mme Vauxion	27	ATSEM : Marielle Rousseau
MS-GS : Mme Brun	22 (6MS+16GS)	ATSEM : Roselyne Dauron
GS 1 : Mme Michaux	24	ATSEM : Noémie Gimenez-Jurek
GS 2 : Mme Moreau-Audonnet	24	ATSEM : Laurence De Meulneir

TOTAL : 170 élèves répartis sur 7 classes soit une moyenne de 24,3 élèves par classe.

Il y aura, normalement, une nouvelle élève, en MS, à la rentrée de janvier 2022.

Les perspectives pour l'année prochaine font état d'un nombre d'élèves qui se maintient (autour de 170) si les effectifs projetés en PS sont justes (62 élèves.)

Mme Brun a été nommée sur le poste de Mme Cornet (détachée) pour l'année scolaire 2021-2022.

C'est Mr Guillaudeau qui complète le service de Mme Anis le lundi et un mercredi matin par mois, environ.

Mme Noémie Gimenez-Jurek remplace Mme Angélique Carrère sur le poste d'Atsem dans la classe de GS de Mme Michaux depuis le 13 septembre dernier.

Cybélia Barat occupe la fonction de service civique depuis le 1^{er} septembre et ce jusqu'au 30 juin 2022.

II- Résultat des élections

Sur les 336 personnes inscrites sur la liste électorale, 108 ont voté, soit une participation de 32,14%.

Ont été élus représentants de parents d'élèves :

Mesdames Malherbe, Olive, Richard, Mulon, Goubeau, Minault, Tétard-Tavernier.

III- Règlement Intérieur de l'Ecole *(Modification, approbation, vote)*

Il est proposé de modifier deux articles du RI :

Au niveau des horaires (point n°5), actuellement il n'est noté qu'un seul horaire ;
nous proposons de préciser les deux horaires en vigueur en spécifiant qu'ils sont imposés par le protocole sanitaire actuel et qu'ils pourront être remodifiés par la suite :

8H35/11H45 et 13H35/15H50 pour 3 classes (Mmes Cruzol, Lambert, Moreau-Audonnet.)

8H45/11H45 et 13H35/16H00 pour les 4 autres classes (Mmes Brun, Michaux, Vauxion et Anis.)

Le mercredi : 8H35/11H35 pour les classes de Mmes Cruzol, Lambert, Moreau-Audonnet.

: 8H45/11H45 pour les classes de Mmes Brun, Michaux, Vauxion, Anis.

Dans les dispositions particulières (point n°11), nous souhaitons ajouter la prohibition de l'introduction des jouets personnels à l'école.

Les deux modifications sont approuvées à l'unanimité et seront ajoutées au règlement intérieur qui sera transmis aux familles prochainement afin d'être signés.

IV- Sécurité établissement (Incendie-PPMS)

les exercices de sécurité obligatoires visent deux objectifs :
faire acquérir aux élèves et aux personnels les comportements et les connaissances indispensables à la sauvegarde des personnes,
tirer des enseignements pour améliorer la sécurité de tous.

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le lundi 18 octobre. Cela s'est bien déroulé. Les enfants, notamment les Petites Sections, n'ont pas eu peur et ont rejoint le point d'évacuation dans le calme. Pour ce 1^{er} exercice, les élèves étaient prévenus.

L'exercice PPMS « attentat-intrusion » aura lieu lors de la deuxième période.

V- Projets (Sorties, intervenants, fête de l'école)

Les deux classes de Grande Section sont allées aux jardins de Meslay le 15 octobre dernier. Les élèves ont pu cueillir des légumes et fruits d'automne afin de faire de la soupe et du crumble. Les enfants étaient ravis. Le déplacement en car a été financé par la coopérative scolaire (Montant de 100€).

De prochaines sorties sont à l'étude.

Un musicien intervenant stagiaire avait été demandé au CFMI pour les deux écoles, malheureusement, il n'y en aura pas.

Les classes de MS-GS et GS vont participer aux ateliers proposés par la communauté de communes sur le tri des déchets et sur la fabrication de papier. (Une intervenante viendra sur 2 demi-journées.)

La classe de GS de Madame Moreau-Audonnet va participer à un projet organisé par l'association modénienne « Ouvrage passion » sur le thème des 4 éléments, afin de fêter leurs 20 ans d'existence ; pour la maternelle, ce sera l'eau. Il y aura une exposition où les œuvres des enfants seront visibles, fin mars 2022, à la salle Raymond Devos.

Le carnaval aura lieu le 25 février 2022.

La fête de l'école est prévue le 2 juillet 2022.

Madame Goubeau, représentante des parents d'élèves, demande si une sortie est prévue à la ferme expo (parc des expositions à Tours). L'équipe pédagogique explique que ce n'est pas le cas cette année, il y a beaucoup de monde lors de cet événement et les familles s'y rendent souvent personnellement le week-end.

VI - Postes d'ATSEM à la rentrée 2022

A la fin de l'année scolaire dernière, la mairie a informé l'école qu'un poste d'Atsem, en grande section, serait supprimé à la rentrée 2022 ; nous souhaiterions savoir si cette décision est maintenue ; si oui, nous aimerions que les raisons de cette décision soient exposées afin que les familles et tous les acteurs de l'école soient informés.

Véronique Prud'Homme, adjointe aux affaires scolaires, explique que la municipalité désire effectuer une réorganisation de l'ensemble des effectifs municipaux et qu'il n'y a pas d'obligation d'une Atsem par classe en Grande Section.

L'équipe enseignante retrace l'historique à ce sujet : l'école a déjà expérimenté, pendant de nombreuses années, le manque d'Atsem en Grande Section, cela n'était pas satisfaisant, deux enseignantes ont demandé leur mutation à cause de cela ; la nécessité d'une Atsem par classe de GS a été entendue par le maire à l'époque, Mr Musset.

Une 7^{ème} Atsem a donc été nommée en septembre 2010.

Grâce à ces bonnes conditions d'encadrement, l'école maternelle peut assurer un travail de qualité, reconnu et apprécié par les familles apparemment.

Lors de la rentrée de septembre 2021, une Atsem a été arrêtée pendant 3 semaines; nous remercions la municipalité pour l'avoir remplacée à partir de la 3^{ème} semaine mais cela a été très compliqué de fonctionner correctement lors des 2^{èmes} semaines.

Il faut savoir que la classe de GS est une classe charnière dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, les élèves seront moins bien préparés au CP s'il n'y a plus qu'une Atsem pour 2 classes.

L'Atsem a un rôle de réinvestissement des notions transmises par l'enseignant, lors des

ateliers qu'elle encadre quotidiennement.

Maintenant, la scolarité est obligatoire à partir de 3 ans, l'éducation nationale priorise encore plus l'école maternelle.

L'Atsem détient des compétences à plusieurs niveaux :

La connaissance du développement de l'enfant (affectif, physique et moteur), la connaissance de techniques d'animation. Elle détient un rôle important au niveau de la mise en œuvre des règles de sécurité. Les qualités suivantes sont requises : patience, écoute, discrétion, autonomie, organisation, savoir gérer les conflits, savoir communiquer.

Outre l'aspect pédagogique, il y a l'aspect affectif et psychologique dans l'encadrement de l'élève : l'Atsem joue un rôle important à ce niveau ; chaque enfant demande une attention particulière. L'Atsem suit l'état général de l'enfant, repère les signes de mal-être et le rassure. Il est bien noté également, *dans la fiche de poste établie par la mairie*, que l'Atsem identifie les besoins physiques, moteurs et affectifs des enfants, elle les accompagne dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité et dans l'acquisition de l'autonomie ; elle gère les conflits entre enfants, elle participe aux activités et aux projets éducatifs de la classe et de l'école.

Dans le décret du 1^{er} mars 2018 qui présente les missions de l'ATSEM, il est spécifié qu'elle appartient à la communauté éducative et non plus seulement qu'elle y participe, c'est sans conteste un acteur éducatif majeur ; elle peut intervenir dans la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers.

Il est bien noté que l'Atsem forme un duo avec le professeur, avec un rôle complémentaire, les deux forment un binôme.

Il est précisé également que les Atsem assistent les enseignants dans les classes accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers (élèves porteurs de handicap).

Si l'Atsem travaille sur 2 classes en alternance, elle ne peut pas s'investir vraiment dans la vie de la classe, ce qu'elle peut faire actuellement, en étant référente d'une seule classe. Cela signifie qu'elle devra jongler sur les 2 classes et que les autres Atsem devront se répartir les différentes tâches habituelles afin qu'un bon fonctionnement soit maintenu, tant bien que mal.

Au niveau de l'organisation au sein de la classe, le second atelier dirigé ne pourra avoir lieu, il n'y aura plus qu'un atelier encadré par l'adulte (l'enseignant), tout le reste du groupe classe sera en autonomie. Cela signifie également que l'enseignant devra installer les différents ateliers, alors que cette mission est réalisée par l'atsem.

Il y aura plus d'énervement, d'agitation, l'ambiance de classe sera moins détendue et sereine et donc moins propice aux apprentissages.

Intervention de Mme Tétard-Tavernier, représentante des parents d'élèves :

En tant que professeure des écoles remplaçante, elle a pu enseigner dans des écoles où il n'y avait pas d'atsem en GS, cela était très difficile. Depuis plusieurs années, le public a changé, il est important que deux personnes soient présentes pour encadrer le groupe classe.

L'école est devenue inclusive et accueille des élèves porteurs de handicap, comme il a été dit plus haut, les Atsem sont aussi là pour assister les enseignants dans les classes accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Mme Tétard-Tavernier souligne la qualité de l'équipe enseignante de l'école, en insistant sur la pédagogie mise en place en GS, basée sur la recherche et la participation de l'élève,

réalisable parce que l'Atsem est présente.

Mesdames Michaux et Moreau-Audonnet précisent, en effet, que les ateliers d'expérimentation, en sciences et dans d'autres domaines, ne pourront plus avoir lieu si l'Atsem est absente.

Madame Tétard-Tavernier termine en expliquant qu'il y aura un « turn-over » de l'équipe pédagogique si un poste d'Atsem disparaît, cela est dommageable de modifier une équipe qui fonctionne bien.

Les élues représentantes des parents d'élèves souhaiteraient rencontrer Monsieur Viémont à ce sujet. Mme Prud'homme précise que cela est tout à fait possible.

L'équipe enseignante propose à un élu de l'équipe municipale de venir dans une classe tout au long d'une journée afin de mieux appréhender le travail conjoint du professeur et de l'atsem et d'en saisir encore plus tous les enjeux.

VII- Demandes de travaux

Travaux effectués récemment : l'arbre mort, à côté du chalet, a été enlevé.

Il avait été demandé, fin juin, que la bande sur le côté, qui descend au chalet, soit bitumée. Il a été remis des cailloux, malheureusement, le problème persiste, cela reste dangereux ; il faudrait un enrobage.

Un creux se forme derrière le regard devant la porte de la cabane, c'est dangereux lorsque les enfants rangent les vélos et les roues.

Il serait souhaitable de déplacer le jeu de la roue qui est à même la terre, avec des trous de plus en plus gros autour, (celui qui est le plus à droite), pour le mettre entre les 2 autres jeux, en disposant un tapis d'amortissement dessous ; cela éviterait que les enfants ramènent de la boue lorsqu'ils vont jouer dans les autres structures.

Les tapis verts existant auraient besoin d'être changés.

Les jeux vieillissent également.

Véronique Prud'homme explique que l'entreprise Proludic, qui est le fournisseur, est venue vérifier les jeux, des réparations sont prévues, en attendant de les changer à moyen terme.

Le grillage vert à côté du gros arbre près du chalet est déboité de son support vertical.

Le film occultant du dortoir qui donne sur la cour est en train de s'enlever, les enfants y touchent, malgré les interventions récurrentes des adultes.

Une inspection sérieuse de la toiture est nécessaire car il y a des fuites.

VIII- Questions des parents élus aux enseignants.

Pas de questions.

IX - Questions des parents élus à la municipalité.

Les parents demandent si un trombinoscope des différentes personnes pourrait être réalisé afin de mieux identifier chacun.

Véronique Prud'homme transmet la réponse d'Anita Porphire: après accord de l'ensemble du personnel, un trombinoscope avec le prénom de chacun va être réalisé et mis sur le site de la mairie, également dans le tableau d'affichage de l'école.

Les parents voudraient savoir à quel moment leur parviennent les factures de cantine et de garderie ; Véronique Prud'homme explique que celles-ci sont effectuées par le service « trésorerie » de la mairie et sont transmises aux familles 15 à 20 jours après la fin du mois.

X - Rythmes scolaires : semaine à 4 jours.

Un nouveau Plan Educatif de Territoire va être établi pour septembre 2022 ; rappelons ce qu'est le PEDT : le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Dans ce cadre, le rythme scolaire de la semaine peut être revu. L'ensemble de l'équipe enseignante souhaite le retour de la semaine à 4 jours, le bilan de la semaine à 4 jours et demi n'est pas satisfaisant : les enfants sont très fatigués à partir du jeudi, ce rythme est difficile à soutenir pour eux. La coupure de milieu de semaine est bénéfique en maternelle.

Monsieur le Maire explique que le PEDT regroupe toutes les instances qui œuvrent pour le bien-être et l'intérêt de l'enfant tout au long de sa journée, du matin jusqu'au soir, sans oublier les activités proposées sur les temps en dehors de l'école et de l'ALSH, le mercredi, le samedi, lors des vacances également, de sa naissance jusqu'à ses 17 ans.

Mr Viémont précise que le PEDT actuel fonctionne bien et qu'il est reconnu par différentes instances, notamment l'inspection de l'éducation nationale de circonscription.

Chaque acteur pourra exprimer son avis lors du 1^{er} comité de pilotage (8 novembre 2021).

Un sondage, sous forme papier, préparé par Anne-Marie Léger (adjointe chargée de la solidarité, de l'action sociale, du lien intergénérationnel et de la citoyenneté) et Anita Porphire, directrice de l'ALSH, va être transmis aux familles par le biais des cahiers de liaison. C'est aux parents de s'organiser pour collecter les avis concernant le point spécifique du rythme à 4 jours ou 4 jours et demi.

Il y aura plusieurs temps d'échanges entre les enseignants (des 2 écoles), les parents, les associations, l'accueil de loisirs, tout au long de l'année scolaire.

Divers :

Protocole sanitaire : nous restons dans le même cadre qu'en juin 2021. Nous sommes passés au niveau 1 le quatre octobre dernier mais cela ne change rien pour la maternelle.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : les membres du RASED interviennent pour répondre à une difficulté passagère ou persistante. Ils proposent une aide gratuite, mise en place avec l'accord des parents, sur le temps scolaire et au sein de l'école.

Pour notre secteur, le Réseau d'Aides est composé de Céline Falquet, psychologue de l'Education Nationale (02 47 51 08 14) et de Claire Poupon, enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (maîtresse E) (02 47 88 03 79).

Néanmoins, il faut savoir que cette dernière est en formation cette année, elle ne pourra donc pas assurer de prises en charge pour l'année scolaire 2021-2022.

Une information reprenant tous ces éléments est disposée dans le panneau d'affichage de l'école.

Dates des prochains conseils d'école :

Mardi 5 avril 2022 et jeudi 23 juin 2022 à 18H.

La séance se termine à 18H45.